Numéro du BEEFP :	**00-07**
Numéro du RBIF :	**15684**
Nom du bien :	**Hangar d'aviation n^{o} 4**
Adresse:	**4^{e} Escadre Cold Lake, Cold Lake (Alberta)**
Date de construction :	**1954**
Concepteur :	**Ministère de la Défense nationale avec Ross, Patterson, Townsend & Fish de Montréal**
Fonction d'origine :	**Réparation, entretien et stockage d'avions, plus locaux de soutien**
Fonction actuelle :	**Réparation, entretien et stockage d'avions, plus locaux de soutien**
Modifications :	**modifications dans les années 1970 et 1980**
Ministère responsable :	**Ministère de la Défense nationale (MDN)**
Statut BEEFP :	**Édifice fédéral du patrimoine « reconnu »**

Raisons de la désignation

Le hangar d'aviation n^{o} 4 est un bâtiment fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de son importance historique, de l'intérêt qu'il représente sur le plan architectural et de la place qu'il occupe au sein de son milieu.

Valeur historique :
Le hangar n^{o} 4 de la 4^{e} Escadre Cold Lake, une base de l'après-guerre servant à la formation du personnel militaire au combat aérien, est associé à la défense nationale du Canada et à l'engagement du gouvernement canadien des années 1950 en matière de capacité d'intervention militaire sur la scène internationale. Il a été construit en 1954 et est l'un des 21 bâtiments d'origine de la base. Celle-ci a été conçue et gérée de façon indépendante jusqu'en 1996, date à laquelle elle a été intégrée à la municipalité de Cold Lake.

Valeur architecturale :
Le hangar n^{o} 4 a été construit d'après un plan standard respectant la préférence du MDN, au début des années 1950, pour des plans fonctionnels, économiques et traditionnels. Environ deux fois plus petit que le hangar n^{o} 1, ses dimensions et sa conception sont semblables à celles des quatre autres hangars de la base. Sa caractéristique la plus importante réside dans son un toit légèrement courbé, qui s'élève au-dessus des portes larges et hautes des façades latérales. Celles-ci sont bordées par des volumes massifs creux, revêtus de briques et servant à abriter les portes. Les façades de deux étages donnant sur la base et la piste, en retrait par rapport à ces volumes, comportent des fenêtres et des portes agencées de façon fonctionnelle et il y a, du côté de la piste, une baie d'observation en saillie. Les murs étaient revêtus de panneaux ondulés d'amiante-ciment et le toit de panneaux d'amiante. À l'intérieur, le vaste hangar possède un plafond courbe soutenu par des fermes en corde d'arc en acier et comporte deux aires latérales de soutien de deux étages. Malgré de nombreuses modifications (un ajout du côté de

la piste, le remplacement du revêtement, l'installation d'isolant, de nouvelles fenêtres et un couronnement métallique protégeant le sommet des portes pour aéronefs), la conception d'origine est lisible.

Valeur environnementale :
Le hangar n^{o} 4, situé le long de la piste nord-est du L formé par les pistes de la base, fait partie intégrante du secteur à haute sécurité et bénéficie d'une relation spatiale et visuelle idéale avec les autres hangars, les pistes et la base.

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques du hangar d'aviation n^{o} 4 cités ci-dessous devraient être respectés :

Son rôle témoignant de la défense militaire canadienne et de l'engagement du gouvernement fédéral, depuis la Deuxième Guerre mondiale, en matière de capacité d'intervention militaire sur la scène internationale :

- Son utilisation continue, pendant plus de 50 ans, pour la fonction pour laquelle il a été conçu, soit la réparation, l'entretien et le remisage d'avions de combat ainsi que les activités administratives, de service et de formation connexes.

-
- Finitions et structure intérieures du hangar : fermes apparentes en arc sous-tendu, toit-terrasse en bois, plancher en béton armé, fenêtres et balcons des aires de bureau et de service adjacentes.

Sa construction de grande qualité et sa conception économique et fonctionnelle :

- L'échelle impressionnante et la forme dynamique dominée par un toit légèrement courbe.
- La bonne qualité d'exécution et l'utilisation appropriée de matériaux.
- Les ouvertures larges et hautes sur les façades est et ouest, surélevées au centre pour les avions particulièrement hauts, et les structures en briques à chaque extrémité.
- L'agencement des fenêtres et des portes sur les façades nord et sud.
- L'aménagement intérieur établissant une distinction claire entre les deux fonctions connexes : volume large, haut et sans colonnes pour le stationnement, la réparation et l'entretien des avions, et bureaux sur deux étages, espaces de travail et de service de chaque côté.
- La finition et la structure intérieures du hangar : fermes apparentes en corde-d'arc, platelage en bois du toit, plancher en béton armé, fenêtres et balcons des espaces à bureau et de service adjacents.

Sa relation spatiale avec les pistes, les autres hangars et le reste de la base :

- La position idéale à l'intérieur du L formé par les pistes et les hangars, qui constitue la zone haute sécurité de la base, et la relation physique et visuelle entre la façade donnant sur la base et la communauté.

Pour des conseils au sujet d'interventions proposées à ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BEÉFP.

Mars 2002

BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE
Direction générale des lieux historiques nationaux, Parcs Canada
25, rue Eddy, 5^{e} étage, Hull (QC) K1A 0M5
Téléphone : (819) 997-6740 / Télécopieur : (819) 953-6146 / Site Internet : www.parkscanada.gc.ca/federalhb